



Barème de nos honoraires de transaction*

Immobilier résidentiel

1). Location appartement, maison, meublé ou vide :

À la charge du locataire :

Visites – constitution du dossier – rédaction du bail :

12€ TTC / m²

État des lieux : **3€ TTC/m²**

À la charge du Bailleur :

Visites – constitution du dossier – rédaction du bail :

un mois de loyer HC

État des lieux : **3€ TTC/m²**

2). Vente appartement, maison, loft, etc. :

À la charge de l'acquéreur :

De 0€ à 150 000€ :	10% TTC du prix net vendeur
De 150 001€ à 250 000€ :	9% TTC du prix net vendeur
De 250 001€ à 450 000€ :	8% TTC du prix net vendeur
De 450 001€ à 650 000€ :	7% TTC du prix net vendeur
De 650 001€ à 850 000€ :	6% TTC du prix net vendeur
De 850 001€ à 1 500 000€ :	5% TTC du prix net vendeur
De 1 500 001€ à 3 000 000€ :	4% TTC du prix net vendeur
De 3 000 001€ et plus :	3% TTC du prix net vendeur

Immobilier professionnel et commercial

1). Location boutiques, bureaux, locaux commerciaux, ateliers, etc. :

À la charge du locataire :

10% hors taxes des 3 premières années de loyer en principal HT et HC avec un minima forfaitaire de 5 000€ HT

2). Cession de droit au bail, cession de fonds de commerce, vente de murs commerciaux libres ou occupés :

À la charge de l'acquéreur :

De 0€ à 300 000€ :	10% HT du prix net vendeur
De 300 001€ à 450 000€ :	9% HT du prix net vendeur
De 450 001€ à 800 000€ :	8% HT du prix net vendeur
De 800 001€ à 1 500 000€ :	7% HT du prix net vendeur
De 1 500 001€ à 3 000 000€ :	6% HT du prix net vendeur
De 3 000 001€ et plus :	5% HT du prix net vendeur

* Sauf conventions particulières qui pourraient être prises entre l'agence, les propriétaires / bailleurs / acquéreurs / locataires.